



*L'Union des producteurs agricoles*

## MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**Consultation pour le Plan d'électrification et de changements climatiques**  
Pour une politique gouvernementale audacieuse

Le 15 octobre 2019



Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien  
Bureau 100  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9  
450 679-0530  
[upa.qc.ca](http://upa.qc.ca)

ISBN 978-2-89556-200-9 (PDF)  
Dépôt légal, 4<sup>e</sup> trimestre 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives du Canada

# Table des matières

<b>L'Union des producteurs agricoles .....</b>	<b>5</b>
<b>Rappel des demandes .....</b>	<b>7</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>10</b>
1.1. Spécificité du secteur agricole.....	10
1.1.1. Impacts des changements climatiques.....	11
1.1.2. Émissions des GES .....	11
<b>2. Adaptation aux impacts des changements climatiques .....</b>	<b>12</b>
2.1. Investissements directs en adaptation.....	13
2.2. Investissements en sensibilisation, en accompagnement et en formation .....	13
<b>3. Réduction des émissions de GES de sources énergétiques .....</b>	<b>14</b>
3.1. Électrification.....	14
3.1.1. Accès à l'électricité triphasée en milieu rural .....	14
3.1.2. Gestion des tarifs.....	15
3.2. Bioénergies .....	16
3.2.1. Biométhanisation .....	16
3.2.2. Distribution et utilisation du gaz naturel.....	17
3.2.3. Biomasse forestière .....	18
3.3. Programmes d'efficacité et de transition énergétique .....	18
<b>4. Réduction des émissions de GES de sources non énergétiques.....</b>	<b>20</b>
4.1. Réductions potentielles.....	20
4.1.1. Fermentation entérique .....	20
4.1.2. Gestion des sols agricoles.....	21
4.1.3. Gestion des fumiers.....	21
4.1.4. Séquestration du carbone .....	21
4.2. Biens et services environnementaux.....	21
<b>5. Aménagement du territoire.....</b>	<b>23</b>
5.1. Assurer la sécurité alimentaire des Québécois .....	23
5.1.1. Éviter le gaspillage territorial.....	25
5.1.2. Valoriser le territoire .....	25
<b>6. Financement des mesures .....</b>	<b>26</b>
<b>7. Conclusion .....</b>	<b>27</b>





## L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'UPA contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'UPA et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois. Elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les 41 324 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent 28 154 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à plus de 57 100 personnes. Chaque année, ils investissent 645 M\$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2018, le secteur agricole québécois a généré 8,4 G\$ de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Les 30 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 350 M\$ générant un chiffre d'affaires de 2,5 G\$ par la transformation de leur bois.

L'action de l'UPA trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour développer la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs et productrices agricoles et forestiers a fait connaître l'agriculture et la forêt privée du Québec au Canada et au monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 12 fédérations régionales et 26 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs.

Pour l'UPA, POUVOIR NOURRIR, c'est nourrir la passion qui anime tous les producteurs; c'est faire grandir l'ambition d'offrir à tous des produits de très grande qualité. POUVOIR GRANDIR, c'est être l'union de forces résolument tournées vers l'avenir. **POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR**, c'est la promesse de notre regroupement.



# Rappel des demandes

1. Adaptation aux impacts des changements climatiques
  - Que le gouvernement du Québec investisse dès maintenant dans :
    - des programmes appuyant directement l'implantation de mesures d'adaptation sur les fermes;
    - la sensibilisation des producteurs agricoles sur les changements climatiques attendus pour leur région et les impacts sur leur production;
    - la formation des conseillers agricoles sur les changements climatiques, les impacts et les mesures d'adaptation et de réduction des gaz à effet de serre (GES);
    - l'accompagnement des producteurs par des conseillers formés et outillés en réduction des GES et en adaptation aux changements climatiques;
    - les projets spécifiques à la ferme pour intervenir sur un problème transversal commun à plusieurs producteurs;
    - la mobilisation collective visant un enjeu de protection des ressources communes, comme l'eau, l'érosion et la biodiversité, à l'échelle régionale.
2. Réduction des émissions de GES de sources énergétiques
  - Électrification
    - Que le gouvernement du Québec :
      - attribue, dès maintenant, les budgets nécessaires à la réalisation des quatre projets d'extension du réseau triphasé;
      - mette en place, par la suite, un programme récurrent pour en élargir l'accès pour permettre l'essor économique des régions rurales;
      - s'assure qu'Hydro-Québec (HQ) offre des tarifs d'électricité compétitifs, notamment en matière de tarification de la puissance, afin de favoriser l'utilisation de cette source d'énergie par les entreprises agricoles du Québec;
      - favorise la mise en place de systèmes de chauffage autres qu'à l'électricité, fonctionnant à partir d'une autre source d'énergie renouvelable, pour minimiser les besoins d'électricité en période de pointe;
      - offre des tarifs d'électricité privilégiés aux producteurs agricoles afin de maximiser l'offre de produits locaux en hiver.
  - Bioénergies
    - Que le gouvernement du Québec :
      - finance, de façon plus importante, les premières vitrines technologiques de biométhanisation agricole;
      - s'assure que ces vitrines technologiques répondent aux préoccupations du milieu agricole;
      - s'assure que les données et informations générées par ces projets (ex. rentabilité des projets, taux de rendement de l'investissement pour les producteurs agricoles, gestion des surplus de phosphore, biosécurité) sont accessibles et partagées;
      - favorise l'augmentation de la disponibilité du gaz naturel, et ce, dès maintenant.

La disponibilité accrue du gaz naturel pourrait être rendue possible de deux manières :

- par la mise en place d'un programme de financement de l'extension du réseau gaz naturel lorsque la concentration de consommateurs potentiels est intéressante;
- par le financement de technologies et d'infrastructures permettant d'offrir du gaz naturel porté dans les régions où le réseau n'est pas disponible;
- appuie les projets de chauffage à la biomasse dont la rentabilité de la production de la matière première est démontrée pour assurer la pérennité des approvisionnements.

○ Programmes d'efficacité et de transition énergétique

▪ Que le gouvernement du Québec :

- mette en œuvre des mesures d'accompagnement des producteurs agricoles et forestiers dans la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques notamment par le financement d'audits spécialisés;
- mette en œuvre des programmes :
  - dotés d'une enveloppe suffisante pour que les entreprises agricoles obtiennent un retour rapide sur leurs investissements en efficacité énergétique et réduction des GES;
  - prévisibles et accessibles, plus précisément :
    - les programmes doivent être accessibles lorsque les critères d'admissibilité sont respectés;
    - les programmes doivent être disponibles sur une période suffisamment longue pour permettre aux gestionnaires agricoles d'intégrer ces investissements à leur plan d'affaires;
    - les programmes doivent être sans interruption entre les différentes versions des programmes;
    - les programmes doivent supporter les coûts initiaux et les ressources nécessaires :
      - à la révision des pratiques de gestion de l'entreprise agricole;
      - pour la conversion des équipements fonctionnant à une tension de 600 V.

3. Réduction des émissions de GES de sources non énergétiques

▪ Que le gouvernement du Québec :

- appuie financièrement les investissements permettant de réduire les émissions de GES de sources non énergétiques sur les entreprises agricoles;
- finance, de façon plus importante, les recherches dans les domaines de la réduction des GES à la ferme;
- finance, de façon plus importante, le développement de technologies qui permettent de réduire les émissions de GES à la ferme;
- s'assure que le développement de ces connaissances se réalise en étroite collaboration avec le milieu agricole afin que l'application concrète à la ferme soit réaliste et cohérente avec les activités de la ferme;



- s'assure que les recherches et le développement des technologies considèrent l'aspect économique à l'échelle de la ferme et que ces informations soient accessibles aux producteurs et conseillers agricoles;
- favorise la réalisation de travaux sylvicoles sur le territoire pour augmenter la séquestration du carbone par le milieu forestier;
- favorise le stockage de carbone des arbres récoltés par la transformation en produits forestiers et la substitution de matériaux plus énergivores;
- mette en place, en lien avec le Plan vert agricole 2019-2029, une rétribution des biens et services environnementaux afin de reconnaître la contribution des producteurs agricoles et de soutenir financièrement leurs efforts, tout en faisant bénéficier l'ensemble de la société d'une contrepartie environnementale significative.

#### 4. Aménagement du territoire

- Que le gouvernement du Québec :
  - se dote d'une politique nationale en matière d'aménagement du territoire afin d'éviter les mauvaises décisions à la pièce et de faire en sorte que chaque intervention sur le territoire soit soigneusement réfléchi et assure une occupation dynamique du territoire;
  - bonifie les programmes de mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) afin de maximiser la productivité du territoire agricole québécois.

#### 5. Financement des mesures

- Que le gouvernement du Québec :
  - investisse des sommes équivalentes à celles déjà versées au Fonds Vert par le secteur agricole pour répondre à l'ensemble des propositions de réduction des GES formulées dans le présent document.

# 1. Introduction

---

L'UPA remercie le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de solliciter les commentaires des acteurs de la société civile, par le biais d'une consultation publique, dans le cadre de l'élaboration du futur Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) du Québec. L'UPA souhaite contribuer activement à la recherche de solutions afin de mettre en œuvre des mesures qui favoriseront l'économie et qui permettront au Québec de demeurer un chef de file de la lutte contre les changements climatiques.

L'atténuation des changements climatiques se mène, entre autres, à l'aide de deux stratégies d'intervention, soit une pour adapter notre société aux changements effectifs, ainsi qu'une autre pour réduire les émissions de GES. Ce mémoire présente les demandes de l'UPA en fonction de chacune de ces stratégies. D'ailleurs, les mesures choisies dépendent bien évidemment des caractéristiques spécifiques des secteurs agricole et forestier afin d'en optimiser les retombées potentielles.

Une troisième stratégie, spécifique au secteur agricole, sera également abordée dans le mémoire. Celle-ci a trait à la résilience de son système alimentaire. En effet, l'approvisionnement local, notamment par les institutions, constitue une façon extrêmement efficace d'encourager l'agriculture québécoise à moindre coût. Les retombées économiques sont immédiates, notamment en matière de balance commerciale, et la réduction des distances parcourues par les aliments contribue à diminuer l'empreinte carbone du système alimentaire mondial.

10

Notons que l'agriculture occupe une place importante dans l'économie québécoise. Selon une étude d'ÉcoRessources<sup>1</sup>, la production agricole générerait, en 2017, plus de 80 000 emplois (2 % des emplois de la province) et contribuait à hauteur de 7,35 G\$ (1,8 %) au PIB du Québec. La majorité de ces retombées sont situées dans les régions rurales du Québec.

**L'agriculture et la foresterie sont un moteur pour toutes les régions du Québec. Il importe de favoriser le maintien de leurs activités et d'assurer leur pérennité et leur développement. Ces deux secteurs peuvent contribuer à assurer l'adaptation des milieux ruraux aux changements climatiques.**

## 1.1. Spécificité du secteur agricole

L'UPA estime que le gouvernement doit nécessairement tenir compte de la spécificité du secteur agricole liée aux enjeux qu'il souhaite aborder par le PECC. Cette spécificité est de deux ordres, soit le fait que l'agriculture est l'un des secteurs de l'économie les plus affectés par les changements climatiques et qu'une large proportion des émissions de GES du secteur agricole est de source non énergétique. Cette spécificité nécessite des solutions adaptées afin de répondre adéquatement aux besoins des entreprises agricoles liés aux changements climatiques

---

<sup>1</sup> ÉCORESSOURCES. *Les retombées économiques de l'industrie agroalimentaire québécoise en 2017*, février 2019, [En ligne]. [[https://www.upa.qc.ca/wp-content/uploads/filebase/fr/UPA\\_Retombees-economiques.pdf](https://www.upa.qc.ca/wp-content/uploads/filebase/fr/UPA_Retombees-economiques.pdf)].

et de permettre au secteur de contribuer pleinement aux objectifs de réduction des GES du gouvernement du Québec tout en assurant une sécurité alimentaire durable aux Québécois.

### 1.1.1. Impacts des changements climatiques

En raison de la nature même de ses activités, le secteur agricole se trouve en première ligne face aux changements climatiques. Les producteurs agricoles travaillent avec la nature et subissent directement les effets des changements climatiques.

Ces changements affectent tant les productions végétales qu'animales. À titre d'exemple, la sécheresse exceptionnelle de 2018 a généré des paiements records en assurance récolte. Quelques mois plus tard, plusieurs entreprises agricoles étaient touchées par les inondations du printemps 2019. La canicule de 2018 a également affecté la productivité des troupeaux porcins dans certaines régions.

Nous détaillerons les impacts des changements climatiques ainsi que les mesures à mettre en place pour aider les producteurs agricoles à s'adapter aux changements climatiques dans la section « Adaptation aux impacts des changements climatiques » du présent mémoire.

### 1.1.2. Émissions des GES

L'autre spécificité de la production agricole réside dans ses émissions de GES. Comme démontré dans le tableau ci-dessous, plus de 75 % des GES émis par le secteur agricole proviennent de sources non énergétiques (fermentation entérique, gestion des fumiers et gestion des sols). Ainsi, pour que le secteur agricole puisse contribuer pleinement aux objectifs ambitieux du gouvernement du Québec pour la réduction des GES, les solutions devront être plus larges que l'électrification ou la transition énergétique.

**Tableau 1**  
**Portrait des émissions de GES en fonction des catégories des sources**

Catégories des sources	Émissions (Mt éq. CO <sub>2</sub> ) en 2015	Importance relative (%)
Fermentation entérique	3,10	33
Gestion des fumiers	2,15	23
Gestion des sols agricoles	2,05	21
Énergies fossiles	1,9	20
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,33	3
Agriculture au Québec – Total	9,53	100

Sources : MELCC, Statistiques Canada, compilation UPA

Afin de bien cerner les mesures à mettre en place pour réduire les émissions de GES des différentes sources d'émissions pour le secteur agricole, nous avons séparé ces mesures en deux sections distinctes dans le mémoire, soit la section « Réduction des émissions de GES de sources énergétiques » et la section « Réduction des émissions de GES de sources non énergétiques ».

## 2. Adaptation aux impacts des changements climatiques

---

Selon Ouranos, les principaux changements climatiques prévus d'ici 2050, pour le secteur agricole du Québec, sont l'augmentation des températures moyennes et l'accroissement des précipitations totales annuelles avec de fortes disparités saisonnières, l'allongement de la saison de croissance et de la période sans gel, la hausse de l'intensité et de la fréquence des événements de précipitations, l'augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des extrêmes chauds et l'enrichissement de l'atmosphère en CO<sub>2</sub>.

Bien que l'augmentation des températures moyennes puisse contribuer à une hausse des rendements dans certaines cultures, cela pourrait également nuire à d'autres cultures, mieux adaptées aux régions fraîches. Les risques de mortalité hivernale des plantes fourragères pérennes et des cultures d'automne inquiètent les producteurs. L'évapotranspiration accrue des cultures, alors que les précipitations estivales et automnales ne devraient pas croître, augmentera la probabilité de stress hydrique. Par ailleurs, la fréquence et l'intensité des canicules affectent également les élevages, les animaux étant moins productifs lors de ces périodes de stress. Même la production en serre se trouve affectée par les épisodes de canicules étant donné que les serres ne sont pas conçues pour gérer efficacement la chaleur excessive.

Par ailleurs, la fréquence et l'intensité des pluies orageuses, par leurs impacts directs sur le ruissellement de surface et l'érosion des sols, pourraient amplifier le transfert d'éléments vers les eaux de surface.

12

Les dommages causés par les ennemis des cultures s'accroîtront, qu'il s'agisse de ceux déjà présents, de ceux qui élargiront leur aire de répartition vers le nord ou de ceux qui s'établiront au Québec. La distribution saisonnière des précipitations forcera les fermes à une gestion rigoureuse de l'eau, particulièrement pour les cultures irriguées et pour les élevages dont la productivité en dépend. La foresterie privée devra également s'adapter aux changements climatiques.

Les fermes du Québec seront donc exposées à des risques opérationnels importants. Ainsi, le soutien aux actions facilitant l'adaptation des entreprises peut faire une grande différence pour augmenter la résilience du secteur agricole et positionner le Québec.

Au-delà de ces solutions visant la réduction des GES, le secteur agricole a besoin de l'appui du gouvernement pour former, accompagner et soutenir des mesures d'adaptation afin d'ajuster ses méthodes de production ainsi que de limiter les impacts des changements climatiques sur ses entreprises.

Deux formes d'investissements peuvent être imaginées dans cette optique.

## 2.1. Investissements directs en adaptation

Cette forme d'investissement permettra aux fermes de s'adapter aux problématiques et aux enjeux découlant des changements climatiques. On peut par exemple penser à l'adaptation des bâtiments pour atténuer les chaleurs extrêmes en période estivale, à la mise en place de mesures agroenvironnementales visant à mieux contrôler les espèces exotiques envahissantes ou encore à l'aménagement d'ouvrages hydroagricoles permettant de mieux gérer les sécheresses et les coups d'eau.

Agriclimat<sup>2</sup> a d'ailleurs répertorié les domaines où les connaissances des impacts des changements climatiques apparaissent insuffisantes et sur lesquels des recherches devaient être approfondies.

## 2.2. Investissements en sensibilisation, en accompagnement et en formation

Plusieurs pratiques et techniques actuelles sont porteuses en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cependant, nombre d'entre elles sont méconnues des producteurs agricoles ou sont difficiles à mettre en place, notamment parce que ces mesures requièrent un accompagnement professionnel pour en assurer l'efficacité, lequel n'est pas suffisamment accessible. À noter que certaines de ces mesures d'adaptation sont déjà soutenues par des programmes existants tels que le programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

**L'UPA demande que le gouvernement du Québec investisse dès maintenant dans :**

- **des programmes appuyant directement l'implantation de mesures d'adaptation sur les fermes;**
- **la sensibilisation des producteurs agricoles sur les changements climatiques attendus pour leur région et les impacts sur leur production;**
- **la formation des conseillers agricoles sur les changements climatiques, les impacts et les mesures d'adaptation et de réduction des GES;**
- **l'accompagnement des producteurs par des conseillers formés et outillés en réduction des GES et adaptation aux changements climatiques;**
- **les projets spécifiques à la ferme pour intervenir sur un problème transversal commun à plusieurs producteurs;**
- **la mobilisation collective visant un enjeu de protection des ressources communes, comme l'eau, l'érosion, la biodiversité, à l'échelle régionale.**

<sup>2</sup> Agriclimat, soutenu financièrement par le Programme Action-Climat Québec du MELCC, est une démarche amorcée par les producteurs et productrices agricoles du Québec dans le but de mieux comprendre l'impact des changements climatiques en agriculture et de dégager les meilleurs moyens pour s'y préparer. Voir le site Web : [www.agriclimat.ca](http://www.agriclimat.ca).

## 3. Réduction des émissions de GES de sources énergétiques

---

Le gouvernement provincial, par le biais de la Politique énergétique 2030, a notamment pour objectifs de privilégier une économie faible en carbone et de tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique. Cette politique cible les systèmes de production, de transport et de consommation d'énergie. Par conséquent, les communautés agricole et forestière sont parties prenantes des engagements visant à développer une économie à faible empreinte de carbone.

Le soutien financier de l'État permettant la réalisation de projets en transition, en innovation et en efficacité énergétiques est nécessaire pour permettre à ces exploitations de s'adapter et de contribuer à réduire les émissions de GES.

### 3.1. Électrification

#### 3.1.1. Accès à l'électricité triphasée en milieu rural

Un des objectifs de la Politique énergétique 2030 est de mieux desservir les régions rurales en électricité triphasée et, à cet égard, le plan d'action gouvernemental prévoit la réalisation de quatre projets d'extension de ce réseau d'ici 2020. Encore aujourd'hui, le nombre d'entreprises agricoles n'ayant pas accès à l'électricité triphasée est élevé; selon HQ, le triphasé ne couvre que 40 %<sup>3</sup> du réseau de distribution et cette proportion est significativement plus faible en milieu rural.

14

L'accès au réseau électrique triphasé est une priorité pour les producteurs agricoles du Québec. Il permettrait de remplacer certains équipements par des outils plus efficaces et ainsi accroître la compétitivité, non seulement du secteur agricole, mais de l'ensemble des entreprises en milieu rural. C'est donc l'ensemble de l'économie du Québec qui y gagnerait!

De plus, comme certains de ces vieux équipements utilisent un système à combustible fossile, cela contribuerait à réduire les GES. En effet, l'hydroélectricité est une source d'énergie renouvelable et elle peut facilement et avantageusement remplacer une partie des hydrocarbures consommés en agriculture, notamment pour les systèmes de production de chaleur des entreprises serricoles ainsi que le séchage des grains, l'évaporation de l'eau d'érable, l'irrigation, etc.

Actuellement, l'accès au courant triphasé en milieu rural n'est possible qu'à des coûts exorbitants. Au 1<sup>er</sup> avril 2019, le prix unitaire s'établissait à 76 000 \$/km pour une ligne triphasée sans usage en commun. Comme les fermes sont souvent situées à plusieurs kilomètres du réseau, ces coûts deviennent rapidement prohibitifs.

La situation actuelle crée deux classes de clients auprès d'Hydro-Québec : les clients privilégiés, en régions urbaines, qui bénéficient du réseau triphasé à faible coût, et les clients des régions rurales, qui ne sont pas en mesure de s'offrir ce type de service.

---

<sup>3</sup> HQ. *Questions et réponses : Avons-nous un système électrique triphasé ou monophasé?*

**L'UPA demande que le gouvernement du Québec :**

- attribue, dès maintenant, les budgets nécessaires à la réalisation des quatre projets d'extension du réseau triphasé;
- mette en place, par la suite, un programme récurrent pour en élargir l'accès pour permettre l'essor économique des régions rurales.

### 3.1.2. Gestion des tarifs

L'adaptation des tarifs d'électricité est nécessaire afin de rendre cette source d'énergie plus attrayante, particulièrement pour les entreprises agricoles. Pour de plus en plus d'entreprises, le coût de la puissance facturée est l'élément principal qui rend l'électricité, en tant que source d'énergie renouvelable, moins intéressante.

Par ailleurs, en période de pointe, lorsque la demande d'électricité atteint son maximum, la production d'électricité du Québec ne suffit pas et HQ doit compter sur des importations d'électricité provenant, notamment, des États-Unis. Or, cette électricité est principalement produite à l'aide de combustibles fossiles (pétrole brut et ses dérivés et gaz naturel).

La mise en œuvre de solutions de remplacement pour les entreprises agricoles à forte consommation d'électricité bénéficierait à l'ensemble de la population durant les grands froids. En appuyant ces entreprises dans l'acquisition et la maintenance d'un système de chauffage de réserve, fonctionnant à la biomasse forestière ou au gaz naturel renouvelable (GNR), on diminuerait la demande d'électricité en période de pointe et indirectement les importations qui augmentent les émissions de GES. De façon complémentaire, pour permettre cette économie d'énergie et pour l'optimiser, la bonification des programmes destinés à la transition énergétique de ces entreprises est nécessaire (**section 3.3**).

Par ailleurs, la disponibilité des tarifs d'électricité privilégiés pour le secteur agricole, particulièrement pour la production en serre, permettrait d'augmenter l'offre de produits frais et locaux en hiver. L'effet sur la réduction des émissions de GES est donc double : d'un côté, cela engendre une réduction de l'utilisation d'énergies fossiles, notamment pour le chauffage, et de l'autre, on réduit l'empreinte carbone des aliments consommés au Québec grâce à la réduction des distances parcourues par ceux-ci.

Bref, le gouvernement et les acteurs concernés doivent s'assurer que la tarification de l'électricité demeure compétitive afin que notre énergie, l'hydroélectricité, soit pleinement utilisée, particulièrement lorsqu'elle remplace des sources d'énergie non renouvelables.

L'UPA demande que le gouvernement du Québec :

- s'assure qu'HQ offre des tarifs d'électricité compétitifs, notamment en matière de tarification de la puissance, afin de favoriser l'utilisation de cette source d'énergie par les entreprises agricoles du Québec;
- favorise la mise en place de systèmes de chauffage autres qu'électriques, fonctionnant à partir d'une autre source d'énergie renouvelable, pour minimiser les besoins d'électricité en période de pointe;
- offre des tarifs d'électricité privilégiés aux producteurs agricoles afin de maximiser l'offre de produits locaux en hiver.

## 3.2. Bioénergies

### 3.2.1. Biométhanisation

La Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec vise à augmenter de 25 % la production de bioénergie par rapport à 2013, tout en précisant que le GNR peut être considéré comme une source de bioénergie.

Au cours des dernières années, des mesures ont été prises pour favoriser la production de gaz naturel par la biométhanisation :

- un règlement prévoit maintenant que les distributeurs de gaz naturel devront livrer au moins 5 % de GNR d'ici 2025;
- Énergir offre des contrats d'approvisionnement en GNR à long terme (20 ans) avec un prix bonifié (15 à 22 \$/GJ<sup>4</sup>) par rapport au gaz naturel non renouvelable (3 à 4 \$/GJ);
- la construction de sites de traitement des matières organiques est soutenue financièrement par le gouvernement.

La production de GNR par biométhanisation nécessite l'apport de matières organiques génératrices de méthane. À cet égard, une étude réalisée récemment par Énergir a permis de mettre en lumière les sources de matières organiques agricoles et forestières méthanogènes et leur potentiel technico-économique pour la production de GNR.

L'intérêt de la biométhanisation agricole est double du point de vue de la réduction des GES. D'un côté, cette filière permettrait de capter du méthane, provenant des lisiers et des fumiers, qui seraient normalement libérés dans l'atmosphère en plus de produire du GNR qui remplace une source d'énergie fossile.

Cependant, les projets de biométhanisation agricole soulèvent des préoccupations, notamment en ce qui concerne la protection du territoire et des activités agricoles, la biosécurité et la rentabilité des projets pour les producteurs concernés.

Des évaluations permettant de répondre aux interrogations des producteurs agricoles désirant s'engager dans des projets de biométhanisation devront être réalisées. Ces évaluations devront également permettre de déterminer les meilleures technologies à utiliser.

---

<sup>4</sup> GJ = Gigajoule.



À ce sujet, les premiers projets mis en œuvre devraient servir de vitrine technologique (projet pilote) et être financés en grande partie par le gouvernement et être évalués en fonction des retombées et des impacts sur le secteur agricole. D'ailleurs, la Politique énergétique 2030 prévoit d'évaluer et de soutenir des projets locaux de démonstration de biométhanisation des matières résiduelles agroalimentaires.

### 3.2.2. Distribution et utilisation du gaz naturel

Le réseau de gaz naturel est peu présent en milieu rural. Ainsi, plusieurs entreprises agricoles n'ont pas accès à cette source d'énergie, souvent plus efficace que l'électricité pour les besoins de chauffe (chauffage de bâtiments agricoles, y compris les serres, séchage des grains). Le propane est souvent utilisé en remplacement du gaz naturel lorsque celui-ci n'est pas disponible.

Par contre, avec l'augmentation de la production et de la distribution du GNR dans les prochaines années, ce gaz pourrait contribuer à remplacer des énergies fossiles (GN et propane) si sa disponibilité était élargie à un plus grand nombre d'entreprises agricoles.

Il ne faut pas attendre la démocratisation du GNR avant de mettre en place les infrastructures nécessaires à sa disponibilité.

L'autre avantage du GNR, lorsqu'il est utilisé pour le chauffage, est qu'il limite l'utilisation d'électricité en période de pointe hivernale, ce qui réduirait le stress sur le réseau électrique et l'achat d'électricité non renouvelable pour couvrir les besoins en période de pointe.

Finalement, il faudra profiter des projets de production de GNR en région, notamment par la biométhanisation agricole, pour accélérer la disponibilité de cette source d'énergie dans les milieux ruraux avoisinants.

#### **L'UPA demande que le gouvernement du Québec :**

- **finance, de façon plus importante, les premières vitrines technologiques de biométhanisation agricole à des fins de production de GNR;**
- **s'assure que ces vitrines technologiques répondent aux préoccupations du milieu agricole;**
- **s'assure que les données et informations générées par ces projets (ex. rentabilité des projets, taux de rendement de l'investissement pour les producteurs agricoles, gestion des surplus de phosphore, biosécurité) sont accessibles et partagées;**
- **favorise l'augmentation de la disponibilité du gaz naturel, et ce, dès maintenant. La disponibilité accrue du gaz naturel pourrait être rendue possible de deux manières :**
  - **par la mise en place d'un programme de financement de l'extension du réseau gaz naturel lorsque la concentration de consommateurs potentiels est intéressante;**
  - **par le financement de technologies et d'infrastructures permettant d'offrir du gaz naturel dans les régions où le réseau n'est pas disponible.**

### 3.2.3. Biomasse forestière

La biomasse forestière offre un important potentiel pour remplacer les combustibles fossiles servant à la production de chaleur. Le chauffage des serres et des bâtiments d'élevage, le séchage des grains et l'évaporation de l'eau d'érable ne sont que quelques exemples illustrant les possibilités de remplacement des combustibles fossiles par la biomasse. Malheureusement, le gouvernement tarde à instaurer les conditions propices au développement durable de cette filière. Pourtant, l'exploitation judicieuse de cette ressource contribuerait à réduire notre dépendance aux énergies fossiles ainsi que nos émissions de GES. De plus, cette filière procurerait des emplois et générerait des retombées économiques dans plusieurs de nos régions.

#### **L'UPA demande que le gouvernement du Québec :**

- **appuie les projets de chauffage à la biomasse dont la rentabilité de la production de la matière première est démontrée pour assurer la pérennité des approvisionnements.**

### 3.3. Programmes d'efficacité et de transition énergétique

Près de 80 % de la consommation énergétique du secteur agricole provient de combustibles fossiles, dont environ la moitié est issue de l'utilisation du carburant diesel pour les travaux des champs, mais aussi, en partie, de l'utilisation de combustibles pour le chauffage de certains bâtiments et le séchage des grains.

18

Présentement, les entreprises agricoles ne disposent de pratiquement aucune solution de rechange pour les combustibles consommés pour les travaux aux champs. Si des solutions innovantes pour moderniser et décarboniser le transport des personnes sont accessibles à la population, les propriétaires d'entreprises agricoles sont encore contraints d'utiliser le moteur à combustion pour la majeure partie de leurs travaux.

Il existe des mesures permettant de réduire la consommation de carburant par les entreprises agricoles. Notons que le recouvrement des fosses à lisier permet d'éviter que les eaux de précipitations s'accumulent dans la fosse, ce qui a pour effet de diminuer substantiellement les volumes de lisier à transporter et à épandre, et conséquemment les volumes de carburant consommé pour réaliser ces opérations. Il en résulte ainsi une diminution des émissions de GES.

Un potentiel de réduction des émissions de GES et d'amélioration du confort des animaux réside dans la mise en place de certaines mesures en lien notamment avec le chauffage et la ventilation des bâtiments. À titre d'exemple, l'utilisation de murs solaires et d'échangeurs d'air récupérateurs de chaleur offrirait un potentiel intéressant de réduction des besoins de chauffage et donc de la combustion de propane, notamment dans la production porcine.

Le soutien financier de l'État pour la réalisation de projets en transition, en innovation et en efficacité énergétiques est nécessaire pour permettre aux entreprises agricoles de s'adapter et de contribuer à réduire les émissions de GES. Dans ce contexte, les producteurs en serre, avec un soutien adéquat et une approche globale, seraient en mesure de développer durablement leurs productions et d'offrir aux Québécois des produits frais et sains en hiver. Du même souffle, ces propriétaires d'entreprises agricoles contribueraient à réduire les émissions de GES

engendrées par l'utilisation de produits pétroliers pour le chauffage, notamment le mazout, en remplaçant leur système à combustible fossile par un système alimenté à l'énergie renouvelable, comme l'hydroélectricité et la biomasse forestière.

Par ailleurs, selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques<sup>5</sup>, lorsque des solutions de rechange existent, les propriétaires d'entreprises agricoles les adoptent rapidement pour apporter leur juste part à cette lutte collective. C'est dans ce but que plusieurs initiatives de ces communautés ont vu le jour. Par exemple, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec se sont dotés d'un objectif de réduction de leurs émissions de GES de 29 % d'ici 2030, ainsi que d'un plan d'action qui vise principalement à assurer une transition énergétique vers des technologies moins émettrices de GES, comme l'hydroélectricité et l'utilisation de granules de bois.

En résumé, il existe un potentiel en matière d'efficacité énergétique dans le secteur agricole, mais l'appropriation des mesures visant la réduction de la consommation de carburants et de combustibles est conditionnelle à un accompagnement des productrices et des producteurs dans la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques.

**L'UPA demande que le gouvernement du Québec :**

- **mette en œuvre des mesures d'accompagnement des producteurs agricoles et forestiers dans la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques notamment par le financement d'audits spécialisés;**
- **mette en œuvre des programmes :**
  - **dotés d'une enveloppe suffisante pour que les entreprises agricoles obtiennent un retour rapide sur leurs investissements en efficacité énergétique et réduction des GES;**
  - **prévisibles et accessibles, plus précisément :**
    - **les programmes doivent être accessibles lorsque les critères d'admissibilité sont respectés;**
    - **les programmes doivent être disponibles sur une période suffisamment longue pour permettre aux gestionnaires agricoles d'intégrer ces investissements à leur plan d'affaires;**
    - **les programmes doivent être sans interruption entre les différentes versions des programmes;**
    - **les programmes doivent supporter les coûts initiaux et les ressources nécessaires aux entreprises :**
      - **à la révision des pratiques de gestion de l'entreprise agricole;**
      - **pour la conversion des équipements fonctionnant à une tension de 600 V.**

<sup>5</sup> OCDE. *Innovation, productivité et durabilité de l'agriculture au Canada*, 2015, données de la Base de données de l'OCDE sur les brevets de janvier 2014, 201 pages.

## 4. Réduction des émissions de GES de sources non énergétiques

---

Les études scientifiques portant sur les pratiques agricoles permettant de réduire les émissions de GES et de séquestrer du carbone dans le cadre des activités d'une ferme sont peu nombreuses et sont souvent réalisées dans des conditions climatiques et de production très différentes de la réalité québécoise. De plus, ces études, qui sont éparpillées, n'abordent qu'une gamme très limitée de productions agricoles et portent généralement que sur un seul aspect des activités de la ferme.

Dans ce contexte où les connaissances sont manquantes, il devient alors difficile pour le secteur agricole d'entreprendre des actions spécifiques pour réduire les émissions de GES de sources non énergétiques.

De plus, les connaissances émanant de la recherche, lorsqu'elles sont appliquées à la ferme, peuvent avoir de multiples conséquences pour l'entreprise agricole. Il est important d'en évaluer toutes les conséquences. Considérant que chaque entreprise possède ses propres spécificités, tout changement en vue d'améliorer son bilan environnemental doit être évalué dans son ensemble. Il pourrait être hasardeux de considérer des changements de pratiques sans procéder à une analyse qui tient compte des particularités de chaque ferme.

Ainsi, au-delà des connaissances scientifiques, il est primordial d'accompagner les producteurs agricoles pour qu'une analyse globale de la ferme soit réalisée par des conseillers formés dans les domaines de la réduction des GES, de la séquestration de carbone et de l'adaptation des entreprises aux changements climatiques.

20

Conseiller adéquatement les entreprises agricoles en intégrant l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des émissions de GES et la séquestration de carbone aux enjeux majeurs de rentabilité, de pérennité et de santé psychologique est un défi ambitieux, mais surmontable. Toutefois, les coûts de mise en place sont également importants. Les producteurs qui souhaitent améliorer leur pratique dans une perspective de réduction de GES assument ces coûts individuellement, alors que les retombées sont collectives. Ces producteurs doivent être rémunérés pour les biens et services environnementaux qu'ils rendent.

Les points suivants présentent un aperçu de l'état des connaissances en matière de réduction des GES à la ferme pour les trois principales sources d'émissions.

### 4.1. Réductions potentielles

#### 4.1.1. Fermentation entérique

La fermentation entérique des ruminants est responsable d'importantes émissions de méthane ( $\text{CH}_4$ ), un gaz au pouvoir réchauffant 25 fois supérieur au  $\text{CO}_2$ . D'après la recherche, il est possible d'intervenir sur plusieurs éléments, notamment le régime alimentaire des ruminants, les compléments alimentaires et la génétique.

Des initiatives sont en cours dans certains secteurs de production. À titre d'exemple, Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) collaborent avec Lactanet à l'implantation d'un nouvel outil

destiné aux producteurs, qui permettra de suivre le profil des acides gras contenus dans leur lait. Le potentiel de l'outil est important, car il aidera les producteurs laitiers à maximiser la production des acides gras synthétisés dans la glande mammaire, ce qui a entre autres comme effet de diminuer les émissions de GES liées à la fermentation entérique. Le profil des acides gras du lait permettra également la réalisation de projets visant à évaluer la contribution réelle de la fermentation entérique aux émissions de GES du secteur laitier québécois, à déterminer les meilleures pratiques et à surveiller les impacts des projets de réduction des émissions.

#### 4.1.2. Gestion des sols agricoles

La gestion des sols agricoles et la régie des cultures en général peuvent influencer les émissions d'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), un GES 298 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub>. Pour limiter les émissions d'oxyde nitreux, il est possible notamment d'optimiser la fertilisation azotée et la rotation des cultures et de favoriser la couverture du sol.

#### 4.1.3. Gestion des fumiers

Dans les entreprises de production animale, l'entreposage des fumiers et des lisiers ainsi que leur application aux champs sont souvent responsables d'émissions de méthane et de N<sub>2</sub>O. On peut réduire ces émissions notamment en procédant à la biométhanisation des lisiers et des fumiers et à la séparation de la fraction solide et liquide du lisier ainsi qu'en améliorant les pratiques d'épandage et d'incorporation de ces matières.

#### 4.1.4. Séquestration du carbone

La dynamique du carbone des sols agricoles québécois est négative dans la plupart des régions agricoles dans la mesure où le niveau de matière organique des sols a tendance à s'abaisser dans le temps. Cependant, plusieurs pratiques peuvent permettre d'inverser cette tendance.

D'une part, du côté des pratiques en gestion de la matière organique des sols, l'arrêt du labour, l'utilisation de plantes pérennes ou de cultures de couverture dans les rotations annuelles ainsi que les apports d'engrais organiques (fumiers) permettraient d'accumuler de la matière organique et d'augmenter le carbone séquestré dans les sols agricoles.

D'autre part, la présence d'arbres en bandes riveraines, de haies ou d'un système agroforestier contribue à séquestrer du carbone dans les sols agricoles. La réalisation de travaux sylvicoles en milieu forestier peut également contribuer à séquestrer davantage de carbone. Finalement, l'utilisation accrue des produits ligneux permettrait de stocker du carbone à long terme et les produits du bois peuvent remplacer des matériaux de construction présentant un bilan carbone moins intéressant.

## 4.2. Biens et services environnementaux

L'agriculture est un secteur extrêmement compétitif. Pour une majorité de consommateurs, le prix des denrées s'avère un élément déterminant lors du choix des différents produits qu'ils ajouteront à leur panier d'épicerie. Or, la réglementation québécoise en matière de protection de l'environnement est l'une des plus exigeantes en Amérique et cela n'est pas sans

répercussion sur les coûts de production et, conséquemment, sur la compétitivité des entreprises d'ici. C'est sans compter l'ensemble des autres exigences auxquelles sont confrontées les entreprises agricoles québécoises qui n'ont souvent pas d'équivalent en Amérique (tarification du carbone, traçabilité, innocuité, bien-être animal, coût de la main-d'œuvre, etc.). L'ensemble de ces exigences finissent par peser lourd sur les coûts de production des fermes d'ici.

À partir du moment où, d'une part, les attentes sociétales à l'égard de l'agriculture québécoise imposent des exigences allant bien au-delà de ce à quoi sont confrontés nos principaux concurrents et que, d'autre part, des denrées agricoles sont importées bien qu'elles aient été produites dans des pays où les normes environnementales sont plus permissives qu'au Québec, force est de constater que l'agriculture québécoise est confrontée à une compétition déloyale de plus en plus insoutenable.

Dans ce contexte, il devient nécessaire de développer des incitatifs économiques permettant aux producteurs agricoles de répondre aux attentes sociétales élevées de leurs concitoyens et d'en faire davantage pour la protection de l'environnement, sans compromettre la rentabilité et la compétitivité de leur entreprise. La rétribution des bonnes pratiques agroenvironnementales est certainement une approche à privilégier.

Certaines pratiques offrant des bénéfices sur le plan environnemental ont en contrepartie une incidence négative sur les revenus ou requièrent une période de rodage qui se prolonge durant plusieurs années avant de donner les résultats escomptés. De telles pratiques pourraient plus aisément être envisagées si une compensation financière était accordée pour les pertes de revenus occasionnées.

L'État québécois a très largement eu recours à l'approche réglementaire au cours des dernières années. Il serait grand temps de diversifier sa stratégie en mettant en place des incitatifs économiques positifs favorisant le changement de pratiques en vue d'une gestion des ressources allant dans le sens de l'intérêt sociétal. L'idée n'est pas nouvelle et a même fait l'objet d'un document de réflexion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en juillet 2005, intitulé *La rétribution des biens et services environnementaux en milieu agricole : Éléments d'analyse pour le Québec*. On y présente une approche d'avenir pour la protection de l'environnement en milieu agricole. On affirme que les producteurs agricoles produisent ou peuvent produire des externalités positives qui bénéficient à l'ensemble de la société, comme la purification de l'eau ou le maintien de la biodiversité et qu'à ce titre, les propriétaires des terres agricoles devraient être rémunérés pour leur production de biens publics. Le temps est maintenant venu de passer de la réflexion à l'action.

**L'UPA demande que le gouvernement du Québec :**

- appuie financièrement les investissements permettant de réduire les émissions de GES de sources non énergétiques sur les entreprises agricoles;
- finance, de façon plus importante, les recherches dans les domaines de la réduction des GES à la ferme;
- finance, de façon plus importante, le développement de technologies qui permettent de réduire les émissions de GES à la ferme;
- s'assure que le développement de ces connaissances se réalise en étroite collaboration avec le milieu agricole afin que l'application concrète à la ferme soit réaliste et cohérente avec les activités de la ferme;
- s'assure que les recherches et le développement des technologies considèrent l'aspect économique à l'échelle de la ferme et que ces informations sont accessibles aux producteurs et conseillers agricoles;
- favorise la réalisation de travaux sylvicoles sur le territoire pour augmenter la séquestration du carbone par le milieu forestier;
- favorise le stockage de carbone des arbres récoltés par la transformation en produits forestiers et la substitution de matériaux plus énergivores;
- mette en place, en lien avec le Plan vert agricole 2019-2029, une rétribution des biens et services environnementaux afin de reconnaître la contribution des producteurs agricoles et de soutenir financièrement leurs efforts, tout en faisant bénéficier l'ensemble de la société d'une contrepartie environnementale significative.

## 5. Aménagement du territoire

23

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur l'utilisation du sol présente bien l'importance du territoire en matière de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci :

“Land is the critical resource for the AFOLU sector and it provides food and fodder to feed the Earth's population of ~7 billion, and fibre and fuel for a variety of purposes. It provides livelihoods for billions of people worldwide. It is finite and provides a multitude of goods and ecosystem services that are fundamental to human well-being (MEA, 2005). Human economies and quality of life are directly dependent on the services and the resources provided by land<sup>6</sup>.”

Cet énoncé souligne toute l'importance de préserver la ressource territoriale, tant les milieux naturels, forestiers et agricoles.

### 5.1. Assurer la sécurité alimentaire des Québécois

Le territoire agricole doit impérativement être protégé, car il constitue le garde-manger des Québécois. Notons que seulement près de 33 % des produits alimentaires consommés par les

<sup>6</sup> Intergovernmental Panel on Climate Change, Chapter 11 « Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU) ». *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, p. 818.

Québécois proviennent des fermes du Québec<sup>7</sup>. Malgré des efforts historiques<sup>8</sup>, le Québec est encore loin de l'autosuffisance alimentaire qui contribuerait à garantir à tous les ménages un accès réel et sécurisé à une quantité suffisante d'aliments. Le territoire agricole québécois est une ressource non renouvelable et sa superficie est très limitée. Dans un monde où les catastrophes naturelles seront de plus en plus nombreuses et où les flux économiques seront incertains et changeants, les Québécois devront pouvoir compter sur une base territoriale productive qui leur permettra de s'alimenter en toute circonstance.

La superficie de terres arables disponibles au Québec est très limitée. Chaque habitant dispose d'environ 0,41 ha de sol arable, ce qui nous place au 20<sup>e</sup> rang dans le monde.

#### Superficie de terres arables par habitant

Pays	Ha/hab.
Australie	1,90
Kazakhstan	1,65
Canada	1,21
Argentine	0,90
Russie	0,85
Niger	0,81
Lituanie	0,75
Ukraine	0,73
Paraguay	0,71
Uruguay	0,70
Québec	0,41

Sources : Banque mondiale, 2016, MAPAQ, 2018 et Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2019.

La superficie de terres arables disponible par habitant est cependant en diminution constante au Québec comme ailleurs. À l'échelle mondiale, la superficie par habitant est passée de 0,367 ha en 1961 à 0,198 ha en 2016<sup>9</sup>. L'augmentation rapide de la population est la principale cause de cette diminution et cette tendance va se maintenir. En se basant uniquement sur les projections démographiques, on peut déterminer que la superficie de terres arables par habitant au Québec passera, selon les scénarios<sup>10</sup>, à 0,28 ha ou 0,34 ha par Québécois en 2066. **Si la pression sur le territoire agricole persiste, la sécurité alimentaire des Québécois pourrait se trouver compromise.**

<sup>7</sup> Calculs de l'UPA, à partir des données du MAPAQ.

<sup>8</sup> L'augmentation du degré d'autoapprovisionnement figurait parmi les objectifs du gouvernement du Québec dans sa politique ministérielle « Nourrir le Québec » (1980). Cet objectif a été renouvelé jusqu'à se retrouver dans la politique bioalimentaire, adoptée en 2018.

<sup>9</sup> BANQUE MONDIALE. *Terres arables (hectares par personne)*, 2016, [En ligne]. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ag.lnd.arbl.ha.pc>.

<sup>10</sup> Basé sur les scénarios présentés par l'ISQ et les données du MAPAQ. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066*. 2019. 86 pages. MAPAQ. *Politique bioalimentaire 2018-2020*.



### 5.1.1. Éviter le gaspillage territorial

Plusieurs décisions gouvernementales récentes ont mis à mal le régime de protection du territoire et des activités agricoles dont s'est doté le Québec il y a plus de 40 ans. La soustraction de vastes superficies de terres agricoles par décrets a contribué à la perte, à perpétuité, de plus de 313 ha de terres agricoles dans la région métropolitaine de Montréal seulement, et ce, depuis 2016<sup>11</sup>. On estime d'ailleurs que depuis 1992, pas moins de 165 000 ha de terres agricoles ont été affectées à d'autres usages<sup>12</sup>, ce qui équivaut à la disparition de 1 650 fermes moyennes en moins de 30 ans<sup>13</sup>. L'étalement urbain et les décisions à la pièce doivent cesser, sinon le Québec ne sera pas en mesure d'assurer sa sécurité alimentaire.

Les milieux non artificialisés, incluant les terres agricoles, jouent également un rôle prépondérant en matière de résilience. Ils permettent de préserver la biodiversité, de mieux répondre aux aléas du climat et d'exploiter les ressources, notamment forestières, de manière durable. **Ainsi, chaque fois que l'on gruge une partie du territoire, le Québec perd un potentiel productif et la capacité de se nourrir à perpétuité, en plus de détruire une partie de ses milieux naturels qui le rendent plus résilient.** Préserver les milieux non artificialisés restants doit être une priorité, car l'artificialisation d'un territoire est définitive.

Le Québec doit donc mieux aménager son territoire. Chaque intervention doit être préalablement réfléchi et les outils de planification du territoire doivent être actualisés afin de tenir compte de l'urgence climatique. Les milieux de vie doivent être densifiés afin de réduire notre dépendance à l'auto solo et de limiter l'empreinte de nos milieux de vie sur le territoire. Une vision d'ensemble est nécessaire et tous les milieux doivent contribuer à l'effort. Une meilleure planification du territoire pourrait également contribuer à assurer une occupation dynamique du territoire, partout au Québec, et à réduire la dévitalisation observée dans certaines régions.

### 5.1.2. Valoriser le territoire

Le Québec dispose de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) qui a fait ses preuves. Elle a permis, dans la plupart des cas, de préserver la base territoriale pour la pratique de l'agriculture<sup>14</sup>. Pour différentes raisons structurelles, économiques et dans certains cas agronomiques, une partie de la zone agricole permanente est sous-utilisée. Depuis plus d'une décennie maintenant, la plupart des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec se sont par ailleurs dotées de plans de développement de la zone agricole (PDZA) qui ont permis, dans la majorité des cas, une concertation à l'échelle régionale.

<sup>11</sup> On parle notamment du projet du REM (30 ha), du projet d'hôpital à Vaudreuil (24 ha), du projet d'Alta industries (165 ha) et du projet de Google (94 ha). CPTAQ. *Avis émis par la Commission en vertu de l'article 66 de la LPTAA et Avis émis par la Commission en vertu de l'article 96 de la LPTAA*, [En ligne]. <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=412&MP=74-147>.

<sup>12</sup> Selon des données compilées par la Direction recherches et politiques agricoles de l'UPA, à partir des bases de données publiques de la CPTAQ.

<sup>13</sup> Considérant que la ferme moyenne québécoise a aujourd'hui une superficie de 100 ha, toute production confondue.

<sup>14</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, chapitre P-41.1, article 1.1.

Malgré tout, certaines actions tardent à être déployées sur le terrain faute de moyens. Or, pour affronter les enjeux liés aux changements climatiques, toutes les ressources devront être valorisées de manière durable. Il importe donc de poursuivre les investissements en agriculture, de valoriser les friches agricoles et de favoriser l'établissement d'entreprises agricoles sur l'ensemble du territoire. Les MRC du Québec ont déjà, pour la plupart, défini des pistes pour y arriver. Il faut maintenant leur donner les moyens de mettre en œuvre ces plans en bonifiant les aides prévues.

**L'UPA demande que le gouvernement du Québec :**

- se dote d'une politique nationale en matière d'aménagement du territoire afin d'éviter les mauvaises décisions à la pièce et de faire en sorte que chaque intervention sur le territoire soit soigneusement réfléchi et assure une occupation dynamique du territoire;
- bonifie les programmes de mise en œuvre des PDZA afin de maximiser la productivité du territoire agricole québécois.

## 6. Financement des mesures

Le secteur agricole contribue déjà largement à l'effort de lutte contre les changements climatiques, mais ne récolte pas toujours les fruits. En effet, le secteur agricole a versé, entre 2015 et 2019, près de 170 M\$ en taxes sur le carbone au Fonds vert. Or, les seuls fonds disponibles spécifiquement pour le secteur agricole provenant du Fonds vert sont ceux du programme Prime-Vert mis en place par le MAPAQ. Les sommes allouées à ces programmes entre 2015 et 2018 étaient de 4,7 M\$<sup>15</sup>. Bien que les entreprises agricoles aient accès à d'autres programmes, non spécifiques au secteur agricole, qui sont financés par le Fonds vert, dont ÉcoPerformance et Biomasse forestière résiduelle, il n'en demeure pas moins que la très grande majorité de l'argent investi dans le Fonds par le secteur est destiné à d'autres secteurs de l'économie.

**Tableau 2**  
Montants déboursés liés à la tarification carbone versés par les entreprises agricoles du Québec

Année	GES émis* (Mt équiv. CO <sub>2</sub> )	Tarification (\$/t équiv. CO <sub>2</sub> )	Coût (M\$)
2015	1,90	15,89	30,19
2016	1,80	16,95	30,51
2017		18,63	33,53
2018		19,30	34,74
2019		22,37	40,27
<b>TOTAL</b>	<b>9,10</b>	<b>18,63</b>	<b>169,24</b>

Sources : MELCC, Ressources naturelles Canada, calculs UPA

<sup>15</sup> MELCC, Fiches de suivi des actions financées par le Fonds vert, volet MAPAQ.

**Tableau 3**

**Tarification du carbone en vigueur au Canada**

PROVINCES	TYPES DE TARIFICATION	EXEMPTION AGRICOLE
<b>Manitoba</b>	Système fédéral à partir de 2019	Oui
<b>Nouveau-Brunswick</b>		
<b>Ontario</b>		
<b>Saskatchewan</b>		
<b>Alberta</b>	Taxe sur le carbone administrée par la province	Oui
<b>Colombie-Britannique</b>		
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>		
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>		
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Système de plafonnement et d'échange	Non
<b>Québec</b>		

Autant d'argent dont les propriétaires d'entreprise agricole ne disposent pas pour investir et moderniser leur exploitation, notamment en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. Ailleurs au Canada, le secteur agricole est généralement exempté ou remboursé pour les coûts additionnels d'utilisation de systèmes à combustible fossile. En fait, seuls le Québec et la Nouvelle-Écosse n'offrent aucune compensation. Dans ces circonstances, la situation actuelle est inéquitable et nuit à la compétitivité des fermes du Québec. Premièrement, la hausse du coût des énergies fossiles vise à créer un incitatif en faveur de choix plus sobres en carbone, mais les solutions de rechange sont encore peu disponibles en agriculture et en foresterie. Deuxièmement, les sommes d'argent prélevées en vertu de la tarification du carbone devraient être réinvesties pour assurer le virage énergétique de l'industrie agricole et forestière, mais seule une part de la contribution de ces secteurs au Fonds vert a été mise à leur disposition.

**L'UPA demande que le gouvernement du Québec :**

- investisse des sommes équivalentes à celles déjà versées au Fonds Vert par le secteur agricole pour répondre à l'ensemble des propositions de réduction des GES formulées dans le présent document.

## 7. Conclusion

L'alimentation est essentielle à la vie, d'où le caractère stratégique du secteur agricole notamment en matière de sécurité alimentaire. Or, les incertitudes créées par les changements climatiques et l'effritement des superficies cultivables augmentent les pressions sur le système alimentaire. Pour y répondre, le gouvernement doit appuyer les entreprises agricoles dans leur adaptation pour faire face aux changements climatiques. Le gouvernement du Québec doit également collaborer activement à préserver la zone agricole et laisser la CPTAQ jouer pleinement son rôle. Rappelons que l'accroissement de notre niveau d'autoapprovisionnement alimentaire serait bénéfique notamment en matière de balance commerciale, mais également dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques en réduisant l'empreinte carbone du système alimentaire mondial par la diminution des distances parcourues.

L'agriculture québécoise est très performante sur le plan mondial en matière de production de GES. Selon les estimations du MELCC, l'agriculture représenterait au Québec 9,6 % des GES de la province<sup>16</sup>, alors qu'elle représente environ 11,5 % des GES mondiaux<sup>17</sup>. Les pratiques agricoles

<sup>16</sup> MELCC. *Inventaire québécois des gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1996*, 2018, 38 pages.

et les particularités québécoises en la matière contribuent à minimiser l'impact environnemental du secteur agricole québécois. Malgré ce bilan enviable, les producteurs agricoles du Québec sont disposés à poursuivre leurs efforts en matière de réduction des émissions de GES. Comme démontré précédemment, les stratégies de réduction qui pourraient être mises de l'avant nécessitent l'appui du gouvernement afin d'optimiser leur mise en œuvre dans les entreprises agricoles du Québec.

La politique gouvernementale à venir doit également servir de levier en renforçant le cadre d'atténuation des changements climatiques sur lequel s'appuient les politiques ministérielles en vigueur, comme la Politique bioalimentaire 2018-2025. Pour l'UPA, il est essentiel que le PECC comporte des mesures adaptées aux particularités du secteur agricole québécois afin que celui-ci puisse contribuer pleinement aux objectifs de réduction de GES du gouvernement du Québec.

---

<sup>17</sup> CLIMATE WATCH. *Climate Watch : Agriculture*, 2014, [En ligne] <https://www.climatewatchdata.org/sectors/agriculture#drivers-of-emissions>.